Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20261009-TH_DCM_2026_78-DE

COMMUNE DE THOURIE
35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 octobre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
5 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, : M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Edmond LEVEQUE donne pouvoir à M Anthony LEBRETON

Membres absents : sans objet

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-78
Demande de réduction sur location de salle

L'association des Jeunes agriculteurs demande une réduction de tarif voire la gratuité pour la location de la salle Pavie pour leur repas du 28-11-2026. Cette demande est appuyée par les interventions assurées gratuitement sur la commune (défilé de tracteurs illuminés lors du marché de Noël, structure de paille montée en entrée de commune, organisation de la buvette lors du passage du tour de France féminin en 2025). Une erreur a été commise sur le contrat en appliquant le tarif réservé aux associations thourisiennes pour 396 € au lieu de 472 € (tarif hors commune).

Les conditions de gratuité aux associations ont été votées lors du vote des tarifs 2026 :

- Gratuité 1 fois / an quel que soit l'évènement hors thé dansant
- Gratuité supplémentaire 2 fois par an pour toute manifestation de loisirs (hors thés dansants) répondant à l'ensemble des critères suivants :
 - Organisée par une association thourisienne
 - En semaine, hors jours fériés, hors vacances scolaires, de 8h à 18h
 - Manifestation ouverte au public

En 2025, l'association avait réservé la salle sur les 2 jours pour 710 €. Une réduction correspondant au tarif du dimanche avait été accordée (soit environ 33% du montant global)
Pour 2026, il est proposé au conseil de maintenir exceptionnellement le tarif des associations thourisiennes à savoir 396 €, soit une réduction de 76 € (19.7%).

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (14 votes pour et 1 abstention) décide d'appliquer exceptionnellement le tarif des associations thourisiennes à l'association des Jeunes Agriculteurs du canton de Retiers pour la location du 28-11-2026.

Pour copie conforme,
Le Maire

